

« La planification patrimoniale et successorale – évolutions récentes »

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

La présente formation envisagera, à la lumière de la jurisprudence, des législations nouvelles et à venir et des positions administratives récentes, les possibilités et « tendances » en matière de planification patrimoniale et successorale, et les points d'attention et risques liés à celles-ci.

Les thématiques suivantes seront examinées de manière concrète et sous l'angle de la pratique notariale :

- Abus fiscal dans le cadre des droits de donation et de succession : que doit ou peut conseiller le notaire dans les cas suivants :
 - o Accroissement portant sur des biens indivis ;
 - o Attribution asymétrique de biens communs à l'un des époux ; Attribution symétrique de biens communs aux deux époux suivie d'une donation unilatérale enregistrée par l'un des époux des biens attribués à son patrimoine propre à l'autre ;
 - o Apport par l'un des époux - d'un bien propre à une « communauté interne » ou apport à une « indivision organisée » ; - d'un bien immobilier propre à la communauté suivi d'une donation par les deux époux aux enfants ; - d'un immeuble propre à la communauté sous la condition résolutoire optionnelle de divorce ou du prédécès de l'époux non apporteur ;
 - o Analyse de la dite « 4^{ème} piste »
- Donation d'assurance-vie : quel accueil fiscal ?
- Réformes législatives fiscales à venir, entre autres en Région wallonne :
 - o Extension à 5 ans de la période de 3 ans prévue à l'article 7 du Code des droits de succession pour les donations mobilières non enregistrées ;
 - o Assurance-vie : implémentation d'un nouveau régime fiscal aux assurance-vie se calquant sur le régime existant en Région flamande.
- Impact du nouveau droit des biens sur la planification patrimoniale :
 - o Dispositions nouvelles portant sur l'usufruit (en particulier l'usufruit sur des actions) ;
 - o Réversion d'usufruit vs. usufruit successif légal vs. nouvel accroissement légal d'usufruit ;
- Actualités jurisprudentielles en matière successorale :
 - o Arrêt de la Cour constitutionnelle du 3 juin 2021 : successions internationales et double imposition sur les biens mobiliers ;
 - o Arrêt de la Cour de cassation du 7 décembre 2020 : imputation sur la masse successorale de donations de biens communs lorsque le contrat de mariage des époux comprend une attribution des biens au dernier vivant.
- Donations – comment éviter les discussions entre héritiers à l'ouverture de la succession :
 - o Technique du double acte ?
 - o Application de l'article 918 de l'ancien Code civil ?

Orateurs

- ◆ **Maître Alain Van Geel**, avocat au Barreau de Bruxelles, partner du Cabinet Tiberghien
- ◆ **Maître Eléonore Maertens de Noordhout**, avocate au Barreau de Bruxelles, senior associate du Cabinet Tiberghien

Dates

- ◆ **Mercredi 10/11/ 2021 à Liège – Val Saint Lambert** – Esplanade du Val, 4100 Seraing
- ◆ **Mercredi 24/11/2021 à Namur – Actibel** – Avenue d'Ecolys 2 bte 2, 5020 Namur
- ◆ **Lundi 29/11/2021 à Mons – Hôtel Van der Valk** – Av Mélina Mercouri 7, 7000 Mons

Présidents

- ◆ **Me Roland Stiers**
- ◆ **Me Marc Van Beneden**

Horaire formation présentielle

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Tarif

Le prix de la formation est de **345 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 325 € HTVA par participant.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Agréation

Une demande d'agrégation a été envoyée à la Chambre Nationale des Notaires.

CARTE-REPONSE

KnopsEdu

La planification patrimoniale et successorale

Données de facturation :

Étude :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :
Adresse e-mail du participant 1 :
Adresse postale du participant 1 :
Nom du participant 2 :
Adresse e-mail du participant 2 :
Adresse postale du participant 2 :

- Inscription pour la formation du **10 novembre 2021 à Liège (Val Saint Lambert)**
- Inscription pour la formation du **24 novembre 2021 à Namur (Actibel Ecolys)**
- Inscription pour la formation du **29 novembre 2021 à Mons (Van der Valk)**

Prix pour une inscription : 345 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 325 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 65 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement en raison de mesures Covid-19 plus strictes, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinar interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou téléphone.

Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site www.knopspublishing.be
Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.
- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée :
 - Par la poste à :
KnopsPublishing
Rue de Genval, 4
1331 Rosières
 - Par fax au 014/73 89 50
 - Par mail à
info@knopspublishing.be